

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Echternach

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite ;
Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;
Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;
Vu les lois du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale et sur l'Inspection générale de la police ;
Vu le règlement communal du 14 décembre 2020 concernant la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune d'Echternach, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Attendu que des travaux ont lieu dans la rue Haaler Buurchmauer à Echternach ;

Attendu qu'à cette fin et dans l'intérêt de la sécurité routière, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue Haaler Buurchmauer à Echternach ;

ARRETE :

Art. 1 : Route barrée :

Du lundi, 10 juin 2024 de 07 :30 heures jusqu'au lundi, 08 juillet 2024 à 17 :00 heures la circulation est interdite :

- dans la rue Haaler Buurchmauer, à la hauteur de l'immeuble numéro 22, aire délimitée par des panneaux.

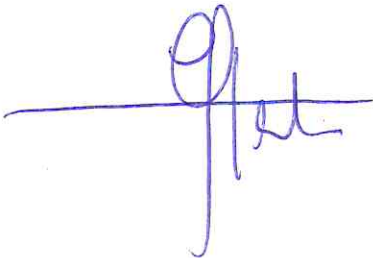
Art. 2 : Pénalités.

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite.

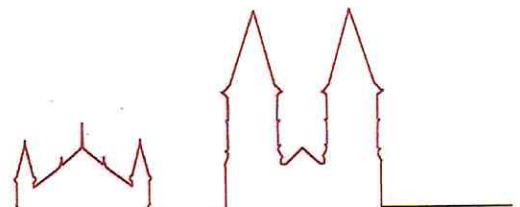
Ainsi délibéré à Echternach, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Echternach, le 30 mai 2024.
La Bourgmestre,



La Secrétaire communal adjointe,



INFORMATION

Veillez être informé que par suite de travaux de toitures dans la rue Haaler Buurchmauer, la rue sera barrée

du lundi, 10 juin 2024 de 07h00 au lundi, 8 juillet 2024 à 17h00

à la hauteur de l'immeuble n° 22.

L'accès dans la rue Haaler Buurchmauer, se fait pendant cette période par la rue de la Gare et par la rue Neuve.

Nous comptons sur votre compréhension pendant la durée des travaux, et nous nous excusons d'avance pour les inconvénients causés par ce chantier.

INFORMATION

Andurch teilen wir Ihnen mit, dass infolge von Dachdeckerarbeiten in der rue Haaler Buurchmauer die Straße

vom Montag 10. Mai 2024 um 07h00 bis Montag 8. Juli 2024 um 17h00

beim Haus n° 22 gesperrt werden muss.

Die Zufahrt ist möglich aus der rue de la Gare sowie der rue Neuve.

Wir bitten um Ihr Verständnis für die zu erwartenden Unannehmlichkeiten.

Le service technique

Der technische Dienst

